

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 29 juin 2023 à 18 heures -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, Adjoint

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, DESERT Claire, OMER Matthieu, CHAUFFOUR Aurélie, POULET Gérard, DUJARDIN Isabelle, POURCHAUX Déborah, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absent excusé : Mme GOUJON Sophie (pouvoir à M. LEBOIS), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme JOUOT Cassandre (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme POURCHAUX), Mme MASCRE Françoise (pouvoir à M. DISTANTE), M. CABIN Philippe, M. LEPREUX Alain

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

M. OUVRY a accueilli M. BOURSIER, Directeur du C.N.P.E. de Paluel, qui a fait une présentation de la centrale et des objectifs des futurs arrêts de tranche.

M. OUVRY a reçu le collectif pour la piscine qui a exposé ses arguments en faveur de sa réouverture.

Monsieur le Maire fait part des 7 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 04 mai 2023, ont été approuvés.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission « Education », séance du 22 mai 2023
- Commission conjointe « Patrimoine » & « Culture », séance du 23 mai 2023
- Commission « Tourisme – Commerce », séance du 1^{er} juin 2023

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

Délibération n° 2023-06-29/37 – Regroupement des écoles élémentaires – Année scolaire 2024/2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du regroupement des 2 écoles élémentaires sur le site de l'école du Grand Pavois pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Délibération n° 2023-06-29/38 – Adhésion de la commune au dispositif de l'Etat « Cantine à 1 euro »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif « cantine à 1 € » mis en place par l'Etat et fixe pour 3 ans une tarification à 3 tranches.

Délibération n° 2023-06-29-39 – Position de la ville de Saint Valery en Caux face au nouveau mode de gouvernance du Port – Création d'un Syndicat Mixte des Ports de Seine-Maritime

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la constitution du Syndicat Mixte des Ports Maritimes ainsi que le mode de gouvernance qui fait intervenir la C.C.C.A. au sein de ce Syndicat pour représenter le port de Saint Valery en Caux.

Délibération n° 2023-06-29/40 – Régularisation des droits de chasse sur la commune – Remise à plat des anciens droits de chasse et régulation des campagnes de chasse non autorisées

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour prendre les mesures conservatoires de remise à plat des droits de chasse.

Délibération n° 2023-06-29/41 – Compte de gestion 2022 du Receveur Municipal – Budget principal et budget annexe Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal.

Délibération n° 2023-06-29-42 – Compte Administratif - Budget Principal 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022 du budget principal Ville, en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie Municipale

Délibération n° 2023-06-29/43 – Compte Administratif – Budget annexe Rayon Vert 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022 du budget annexe Rayon Vert, en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie Municipale

Délibération n° 2023-06-29/44 – Bilan sur la gestion des biens et des opérations immobilières – Exercice 2022 – Budget principal et budget annexe Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Ville au titre de l'exercice 2022, tant pour le budget annexe du « Rayon Vert » que pour le budget principal de la Ville

Délibération n° 2023-06-29-45 – Budget annexe Rayon Vert – Décision Modificative n° 01

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 01 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget du Rayon Vert.

Délibération n° 2023-06-29-46 – Présentation des réponses apportées au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation de bilan organisée un an après le rapport d'observations définitives en mars 2022, ainsi que des réponses et correctifs apportés aux recommandations et obligations de faire, détaillés par la Chambre Régionale des Comptes.

Délibération n° 2023-06-29/47 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les statuts révisés de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ainsi que les extensions de compétences qui en découlent.

Délibération n° 2023-06-29/48 – Participation financière la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre aux frais d'accueil des réfugiés Ukrainiens

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention d'un montant de 423,60 € proposée par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre au titre de la participation aux frais d'accueil de réfugiés Ukrainiens et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération n° 2023-06-29-49 – Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Validation du parcours de mémoire à Saint Valery en Caux

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du parcours de mémoire sur la commune de Saint Valery en Caux ainsi que la mise à disposition à titre gracieux d'une parcelle de 6 000 m² sur le site de la Falaise d'Amont, permettant une gestion différenciée, la valorisation des bunkers et l'implantation de l'arrivée de ce parcours de mémoire.

Délibération n° 2023-06-29/50 – Désignation des référents déontologues des élus

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend connaissance de la loi N° 2022-217 du 21 février 2022 et du décret n° 2022-1520 du 06 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, et désigne pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues proposés par le CDG 76.

Délibération n° 2023-06-29/51 – Tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs permanents de la collectivité.

Délibération n° 2023-06-29-52 – Règlement relatif à la formation

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement relatif à la formation applicable aux agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

Délibération n° 2023-06-29/53 – Emploi non permanent – Autorisation de renouveler le contrat pour mener à bien le projet « Petites Villes de Demain »

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la reconduction à compter du 1^{er} août 2023 du contrat de projet, emploi de catégorie A à temps complet, pour une durée de 12 mois renouvelable, afin de répondre au besoin temporaire du programme « Petites Villes de Demain ».

Délibération n° 2023-06-29-54 – Création d'un emploi non permanent suite à accroissement saisonnier d'activité – Article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour de la liste des emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité.

Délibération n° 2023-06-29/55 – Etablissement culturel « Théâtre le Rayon Vert, scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire » - Demandes de subventions auprès de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la DRAC Normandie et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, de Monsieur le Président de la Région Normandie, de Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime et de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, les subventions les plus élevées que possibles permettant la réalisation du projet du Théâtre Le Rayon Vert de Saint Valéry en Caux au titre de l'année 2024.

Délibération n° 2023-06-29/56 – Autorisation des contrats et conventions à intervenir dans le cadre de la programmation Septembre 2023 à Juin 2024 du théâtre le Rayon Vert, scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire

Le conseil municipal prend connaissance du programme du Rayon Vert pour la saison 2023/2024. A l'unanimité, il autorise, Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir dans le cadre de cette programmation et adopte la grille tarifaire du théâtre.

Délibération n° 2023-06-29-57 – Demande d'appellation scène conventionnée d'intérêt national pour le théâtre le Rayon Vert

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de demande d'appellation Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire pour le Rayon Vert sur une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et autorise Monsieur le Maire à porter la demande auprès de Monsieur le Préfet de Région.

Après quelques questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30

Le Maire,

Jean-François OUVRY